

ADMINISTRATION

48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON: AGENCE FOURNIER, Rue Confort, 14

A PARIS: AGENCE HAVAS, Place de la Bourse, 3



L'ÉCHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

RÉDACTION

48, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

PARIS ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES, 1 an, 10 fr.; 6 mois, 5 fr.; 3 mois, 3 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS, 1 an, 12 fr.; 6 mois, 6 fr.; 3 mois, 4 fr.

Le Ministre de la Marine à Lyon

FIN DU TRAVAIL

Les lampions sont éteints, les drapeaux s'enlèvent. En voilà pour un an avant que la fête populaire ne fasse à nouveau floter les gais couleurs aux mansardes et danser aux carrefours les couples joyeux.

« Tant mieux ! » grondent les censeurs moroses, qu'effarouchent les éclats de la gaîté des rues. Mais ces esprits chagrins sont rares heureusement, et c'est avec un soupir de regret que les braves gens, qui ont amplement mis à profit le jour de joie et de repos, le voient s'enfuir.

Les fêtes populaires sont en effet bien rares. Douze heures chaque année consacrées à célébrer les souvenirs de la Révolution, avouez que c'est peu. Jadis, les jours de fête étaient plus nombreux. L'Église les avait multipliés. Si d'ailleurs se plaignaient de leur trop grande fréquence, la masse des artisans et des laborieux, dont ces jours fêlés rompaient opportunément le dur labeur, en accueillait le retour avec satisfaction.

Puisque la première des revendications que défendent aujourd'hui les travailleurs est relative au temps de repos qu'ils jugent avec raison nécessaire à l'ouvrier pour réparer ses forces, pourquoi ne pas demander que, comme au temps jadis, des fêtes plus nombreuses viennent couper les périodes de travail ?

Bien choisi, le jour de fête n'est pas seulement une halte salutaire dans la rude tâche que doit fournir l'homme valide, qui, du cerveau ou des bras, lutte pour gagner le pain quotidien. Il satisfait l'esprit en même temps qu'il repose le corps. Il réjouit et il instruit. Les fêtes actuelles que la loi prescrit de chômer appartiennent à la tradition catholique. Elles ne survivent qu'en vertu de coutumes qui chaque jour vont s'affaiblissant. Elles ne représentent plus à la masse des esprits que des souvenirs vagues et confus.

Faut-il, comme l'avait tenté la Révolution, comme le proposait, il y a quelques années, un ministre d'aujourd'hui, M. Jules Roche, faire succéder brusquement, par la vertu d'une loi, aux fêtes religieuses et concordataires des fêtes révolutionnaires ?

On peut soutenir qu'en telle matière surtout, il faut ne pas heurter de front les vieux us, tenir compte même des préjugés et ménager les transitions. Soit. Mais, tout en respectant pour la grande édification des âmes dévotes Pâques et Noël, l'Ascension et l'Assomption, ne pourrait-on trouver quelque autre date que la nation célèbre au même titre que le 14 Juillet ?

Ni les hommes ni les événements ne font défaut qui méritent d'être glorifiés. Peut-être, à dire vrai, y aurait-il quel que pèril à faire du nom d'un homme l'occasion d'une fête nationale. Non qu'il ne soit bon et louable, à notre sens, de garder et d'honorer la mémoire des grands citoyens qui, — politiques, généraux, artistes, savants, littérateurs, — ont contribué à faire la patrie plus grande ou plus forte. Nous laissons à d'autres le soin de blaguer la statuo manie. Ce n'est pas, nous semble-t-il, un mauvais moyen d'éducation civique, que de mettre sous les yeux des contemporains l'image, fut-elle quelque peu amplifiée, par la légende, des ancêtres qui ont bien mérité du pays.

Mais quand il s'agit de consacrer un

anniversaire par des réjouissances unanimes, mieux vaut sans doute choisir pour prétexte la date impersonnelle d'un grand événement que le nom d'un homme.

Ce ne sont pas, d'ailleurs, les jours mémorables qui font défaut. Pourquoi même se limiter à la période, si belle soit-elle, si digne de notre admiration et de notre respect, qui est la Révolution française ?

Des fêtes peuvent célébrer autre chose que des hommes ou des faits. Elles peuvent consacrer une haute et noble conception. Depuis deux ans, les travailleurs des deux mondes ont spontanément choisi pour époque et motif de leurs réjouissances une grande idée : le travail, et une belle date : le 1er mai. Pourquoi donc le législateur républicain ne consacrerait-il pas cette initiative? Après la fête de la République, pourquoi pas la fête du travail? Après le 14 Juillet, pourquoi pas le 1er Mai ?

NOS DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

LE CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 16 juillet.

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

Mouvement à la Cour des Comptes

M. Rouvier, ministre des finances, a fait signer le mouvement suivant dans le personnel de la Cour des Comptes :

M. Goury du Rostan, chef du secrétariat du premier président de la Cour des Comptes, est nommé conseiller référendaire de 2e classe, en remplacement de M. Larnac, décédé; M. de Valbelot, conseiller référendaire de 1re classe, est nommé conseiller référendaire de 2e classe, en remplacement de M. Bouland, décédé; M. Martin de Gibergues, auditeur de 1re classe, est nommé conseiller référendaire de 2e classe; M. Nollevail, conseiller référendaire de 1re classe, est nommé conseiller référendaire de 2e classe, en remplacement de M. Razy; M. Magnin, chef de cabinet du gouverneur de la banque de France, est nommé conseiller référendaire de 2e classe.

LES COMPAGNIES DE COLONISATION

M. Etienne, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, a soumis ensuite à la signature du président de la République, un projet de loi ayant pour objet la création d'une compagnie de colonisation. Ce projet sera déposé, aujourd'hui, sur le bureau du Sénat.

Autour du Parlement

Commission du cadastre

Paris, 16 juillet. La sous-commission juridique du cadastre s'est réunie, aujourd'hui, au ministère des finances, sous la présidence de M. Dauphin.

Elle a décidé que l'hypothèque légale serait spécialisée pour la femme mariée, par le contrat de mariage, et, pour le mineur, par une délibération du conseil de famille.

Dans le cas où le contrat de mariage aurait gardé le silence à ce sujet, il serait pourvu à la spécialisation par décision de l'autorité judiciaire rendue sur requête.

L'hypothèque légale pour la femme mariée ne serait pas sujette au renouvellement et durerait autant que le mariage.

L'inscription de l'hypothèque légale, pour la femme mariée et le mineur, serait opérée à la diligence des officiers publics, notaires,

greffiers, qui auraient reçu les contrats ou les délibérations ayant spécialisé cette hypothèque.

Budget de la guerre

La commission du budget, sur le rapport de M. Cocher, a arrêté dans sa séance de ce matin, les derniers chiffres du budget de la guerre.

Le total des crédits proposés par la commission pour 1892 est fixé à 645.108.267 fr. Le total demandé par le gouvernement s'élevait à 676.821.577 francs.

Les économies évaluées par le rapporteur et par la commission et acceptées intégralement par le gouvernement, s'élevaient donc à 31.713.310 francs.

Sur les propositions de M. Georges Cocher, les économies s'élevaient de 42 millions, 500.000 francs, avaient déjà été réalisées sur ce budget, l'an dernier.

En somme, si on compare les crédits proposés par la commission pour 1892 et le total des crédits demandés par le gouvernement pour 1891, ou le total des dépenses de 1890, y compris les crédits supplémentaires admis par la Chambre, on constate, pour 1892, une diminution de 72.792.569 francs, par rapport au total des dépenses primitives en 1891 et de 87.650.881 francs, par rapport aux dépenses de 1890.

La fraude sur les huiles

La commission des fraudes dans la vente des huiles a entendu les délégués des fabricants de Salon, de Marseille et de Nice.

Les délégués de Salon et de Marseille ont combattu l'amendement Clémenceau, et ceux de Nice, au contraire, se sont montrés favorables à cette proposition.

CHAMBRE

Paris, 16 juillet.

AVANT LA SÉANCE

Il n'est question dans les couloirs que des vacances.

On n'entend de tous côtés que ces mots : « Quand partirait-on ? »

Malgré toutes les apparences, le départ probable n'est pas pour samedi. En effet, M.M. Jules Roche et Félix Faure viennent de se mettre d'accord pour faire venir immédiatement après la clôture de la discussion du tarif des douanes les questions des admissions temporaires.

Dans ce cas, il ne serait guère possible de terminer avant lundi ou mardi prochain.

Une autre question, l'interpellation Laur sur les passeports alsaciens va-t-elle avoir lieu ? On se la demande après les nouvelles recueillies ce matin et qui feraient croire que les faits relevés par M. Laur n'existeraient pas, c'est-à-dire que l'ambassade d'Allemagne, non seulement n'aurait pas refusé les passeports à des voyageurs de commerce français, mais au contraire en aurait délivré cette année plus qu'd'ordinaire.

SÉANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Floquet.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le Tarif général des Douanes

La Chambre reprend la suite de la discussion du tarif général des douanes.

Les droits portant sur les objets suivants sont adoptés :

Meubles, cadres, futailles vides, balais de sorgho ou de cameline, pièces de charpente et de charonnage, moules de boutons, sabots, portes, fenêtres, lambris, boissellerie, ouvrages de broderie, tannerie, ouvrages de tournerie fine, bois équarris pour navettes, navettes pour tissage de toutes sortes, man-

chés des instruments agricoles en frêne, autres ouvrages en bois, ouvrages en caoutchouc et gutta-percha, amiant, feutres, chapeaux de feutres et de poils, chapeaux de feutre de laines, chapeaux, casquettes, bonnets, draps, crins, chapeaux de soie.

Les bois rainés, rabotés ou boutvés sont renvoyés à la commission.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Lasserre, Papelier, Boucher et le commissaire du gouvernement, le scrutin sur le n° 612, concernant les chapeaux, donne lieu à un pointage, le résultat en sera ultérieurement proclamé.

La Chambre passe à l'examen des articles réservés.

Les nos 390, bonneterie, 391, dentelles et guipures de lin, sont adoptés.

LES TISSUS DE SOIE

M. Fougère, sur le n° 459, tissus et passementeries de soie, développe les deux amendements qu'il a présentés.

L'orateur fait remarquer que la production des étoffes de soierie pure a diminué de 50 %, tandis que la production des étoffes mélangées s'est considérablement développée. Pourquoi ? Parce que les premières ne sont pas protégées et que les secondes le sont, d'où conclusion qu'il faut protéger les étoffes de soie pure.

M. Aynard dit que la commission a mis sur les tissus de soie des droits que personne ne demandait. M. Fougère propose de relever ces droits ; le gouvernement lui est d'avis d'excepter les tissus de soie pure et de protéger les étoffes mélangées. L'orateur se rallie à la proposition du gouvernement.

L'industrie de Lyon demande la liberté de sa provision première. L'industrie lyonnaise a obtenu les franchises de sa matière première et repousse le bienfait onéreux que la commission des douanes lui offre ; elle se contente de la liberté (Applaudissements).

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

M. le président fait connaître le résultat du scrutin sur le droit sur les chapeaux.

A la majorité de 239 voix contre 238, les chiffres de la commission ne sont pas adoptés.

Les chiffres nouveaux proposés par le gouvernement sont adoptés. La séance est levée à 11 heures 40.

SÉANCE DU SOIR

La séance du soir est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Floquet.

LES PENSIONS CIVILES

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture au ministère des finances, sur l'exercice de 1891, des crédits, inscriptions et paiements pour les services des pensions civiles.

M. Cavaignac demande au ministre des finances de prendre l'engagement de ne pas prononcer des retraites anticipées.

M. Rouvier répond que le crédit n'a été demandé que pour liquider le passé et que l'on procédera, à l'avenir, suivant l'esprit de la loi de 1853.

Le projet est adopté.

LES INONDATIONS DE L'ARDÈCHE

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet portant ouverture d'un crédit de 25.000 francs, destiné à la réparation des dégâts causés par les inondations, aux routes départementales de l'Ardèche.

Le scrutin ne réunit que 289 votants ; il y aura lieu à un nouveau scrutin à la prochaine séance.

LES PASSEPORTS ALSACIENS

Le président rappelle que la Chambre a ajourné à aujourd'hui la fixation du

jour de la discussion sur l'interpellation Laur.

M. Ribot a la parole.

— Si, dit-il, M. Laur avait, hier, voulu lui adresser sa lettre avant de le rendre publique, il lui aurait répondu qu'aucun fait n'était survenu, qui explique ou justifie une question comme celle que pose M. Laur.

Il est à ma connaissance personnelle qu'aucune instruction nouvelle n'a été donnée qui ait pour objet d'aggraver les mesures prises en 1888. Or ces mesures ont été déjà l'objet d'explications échangées, en 1888, entre M. Laur et M. Goblet ; en conséquence, je ne puis que constater que M. Laur n'a rien de nouveau à demander à la Chambre de l'ajourner.

M. Laur répond que depuis 1888 il s'est produit des faits nouveaux. Les voyageurs de commerce sont astreints à demander une patente aux présidents des districts de Metz, de Strasbourg ou de Colmar et d'indiquer l'endroit où ils veulent se rendre.

Les voyageurs de commerce allemands sont-ils soumis à de semblables traitements ?

Le président fait observer à M. Laur qu'il ne peut poser encore cette question. Il s'agit seulement de savoir si la discussion sera ou non ajournée.

M. Laur. — Oh bien ! je me borne, si une question aussi nette ne peut être posée sans être résolue, à demander l'urgence ; si le ministre estime qu'elle ne peut être ajournée, la Chambre décidera.

Par 286 voix contre 203, la Chambre ne prononce pas l'ajournement.

M. Ribot. — En l'absence du président du conseil, je demande à la Chambre de bien vouloir remettre la discussion à demain.

La discussion de l'interpellation est remise à demain.

TISSUS ET BOURRE DE SOIE

La Chambre revient au tarif des douanes.

M. Couturier a la parole sur le numéro 459, tissus de soie et bourre de soie.

Il défend les intérêts des ouvriers de Lyon, qui n'ont besoin d'être protégés. Le chômage n'a jamais aussi lourdement pesé sur la Croix-Rouge. Il ne reste plus, en moyenne, à l'ouvrier, que 180 journées de travail ; les tisseurs lyonnais qui sont profondément républicains, ont confiance dans la Chambre, et l'orateur espère avec eux que l'amendement Fougère ne sera pas adopté.

DISCOURS DE M. MILLERAND

M. Millerand se demande si M. Fougère ne cherche pas à obtenir du Sénat un droit sur la matière première, en demandant aujourd'hui un droit sur le produit de la fabrication.

L'orateur, au nom de l'intérêt général, demande à la Chambre de repousser et l'amendement Fougère et le droit proposé par la commission.

La France produit pour 310 millions de tissus de soie pure ; elle en importe de l'étranger pour 45 millions seulement dont la moitié sont en étoffes que la France ne peut pas produire.

M. Balsan la lui-même reconnu. Il y a des étoffes suisses qui n'entrent en France que pour subir diverses préparations. En réalité, sur 45 millions d'étoffes étrangères, il n'y en a qu'à peine 20 millions qui viennent faire concurrence à la soierie de Lyon. Avec les droits proposés par la commission, la fabrique lyonnaise gagnerait peut-être 10 millions sur cette importation, mais en échange, sous menaces nos exportations, qui atteignent le chiffre de 140 millions, sans tenir compte de toutes les étoffes que les étrangers qui viennent en France importent avec eux sous forme de vêtements ou de lingerie.

En frappant les soieries étrangères, on frapperait l'industrie des cravates, de la lingerie de confection, qui emploient ces soies en assez grande quantité, spécialement pour les doublures.

Il est très important, d'ailleurs, pour Paris, qui veut conserver le marché des soies, d'avoir, dans la même rue pour ainsi dire, un assortiment complet ; d'avoir, à côté des

— C'est notre faute.
— Comment ? fit Rosa.
— Notre premier devoir, chère amie, était de faire prévenir un médecin, autant pour notre ami que pour son frère Alexandre.
— C'est vrai, Henri, et je m'en veux de n'y pas avoir songé.
— Mais notre négligence, dit Pontis, doit être réparée à l'instant même, et je vais envoyer un domestique.
Coignard, pendant ces quelques mots, était retombé la tête en arrière sur son oreiller. Il jouait parfaitement son rôle et entraît déjà en complicité pour tromper le loyal gentilhomme.
— Envoyer un domestique, mon ami ? dit la jeune femme. J'ai souvent des crises nerveuses, des vapeurs, comme vous dites parfois en riant. Notre médecin ne se dérange pas toujours au premier appel pour ces indispositions.
— Eh bien ?
— Si un valet va le prier de se rendre à l'hôtel Marcen, il ne viendra que s'il n'a pas de malade plus pressé.
— Où voulez-vous en venir ? demanda le comte.
Coignard qui paraissait grelotter de la fièvre, ne perdait pas un mot de cette conversation.
— Je voudrais, dit Rosa, que vous y allassiez vous-même.
— Si cela, chère amie, peut vous être agréable, répliqua Pontis d'un ton qui avait quelque chose de redoutable, je suis très heureux de vous obéir aujourd'hui, comme toujours.

Feuilleton de l'ÉCHO DE LYON du 17 Juillet (73)

Le Forçat Colonel

PAR Fortuné DU BOISGOBEY

DEUXIÈME PARTIE

— Vous avez bien souffert, mon ami, dit le comte à Coignard. Mais croyez que nous n'avons pas passé un jour depuis onze ans sans penser à vous, sans essayer l'impossible pour vous sauver.

— Merci, monsieur le comte. Mais puisque maintenant me voilà libre, ne pensons plus au passé. Préparons l'avenir.

— Et l'on causa longuement, on fit des projets. Pierre fut assez habile pour ne pas se trahir par un mot, par un geste, par un regard. Rosa semblait s'envelopper dans son bonheur et écoutait en silence. Mais pendant qu'on parlait un peu à tort et à travers, Alexandre pâlit tout à coup et tomba en défaillance.

— Qu'avez-vous, mon ami ? s'écria Rosa en se penchant sur lui.

— Ce qu'il a ? dit Pierre, mais on ne vous l'a donc pas dit ?

— Non.

— Il a été blessé comme moi pendant le commencement de combat que nous avons livré à la corvette anglaise.

On s'empressa autour d'Alexandre. Lucette, qui avait tout renié de son passé pour n'être plus que dévouement et amour, fit respirer des sels au malheureux, puis lui fit prendre quelques gouttes d'un cordial qui le ramena.

— Il faut nous séparer, dit le comte avec autorité. Les émotions et les fatigues que vous avez éprouvées exigent un long repos. Nous avons été assez égoïstes pour n'y pas penser jusqu'à ce moment et pour jouir à notre aise de la joie que nous cause votre présence.

— Monsieur le comte est bien bon, balbutia Pierre, un peu intimidé par cette exquise délicatesse et par la façon dont ces paroles avaient été prononcées.

— Mais vous voilà, mon cher Coignard, continua le comte, et quand vous serez reposé, nous aurons le plaisir de nous occuper du présent et de l'avenir.

Cela dit, il se leva. Des ordres furent donnés pour qu'on préparât des chambres. Et dix minutes après, l'ancien forçat goûtait une jouissance dont il avait été sevré depuis cinq ans, celle de coucher dans un lit.

Vers dix heures du matin, quoique le comte fût dans l'hôtel, Rosa Marcen ne fut plus maîtresse d'elle-même. Sans calculer les dangers qui pouvaient en résulter, sans se demander si elle n'allait pas creuser un abîme entre ces deux hommes dont l'un avait droit à tout son respect et dont l'autre était si ardemment, si passionnément aimé, elle se dirigea vers la chambre de Pierre et y entra. Celui-ci n'avait pas dormi une minute. Il attendait.

Quand la jeune femme vit Pierre qui lui tendait sa main, elle courut à lui, et

sans souci de sa blessure, lui prit la tête dans ses mains, l'attira à elle d'un mouvement fébrile et colla ses lèvres ardentes, enflammées, sur le front du soldat. Celui-ci tressaillit à ce contact. Elle se redressa :

— Je te l'ai juré, dit-elle, il y a onze ans. Tu ne serais venu que dans onze autres années, je l'aurais attendu. Je t'aime, je t'aime, je t'aime toujours.

Coignard ne répondit rien. Il leva les yeux vers Rosa ; une larme coula lentement sur sa joue. Puis ils s'abîmèrent dans la contemplation l'un de l'autre. De temps à autre Rosa sortait de son extase pour prononcer une exclamation de bonheur ou pour baisser les mains de Pierre. Si le comte fut entré en ce moment dans la chambre, ils ne l'auraient certainement pas entendu venir.

— Quelle ivresse ! murmura Pierre. Ah ! maintenant je puis le dire, je n'ai pas payé trop cher l'heure présente.

— Tais-toi, malheureux ! C'est l'avenir qui nous coûtera cher.

— Que dites-vous, Rosa ?

— Je dis que je suis enchaînée à un homme et que nos tortures ne sont pas finies.

Coignard eut dans les yeux un indescriptible mouvement de haine.

— Depuis dix ans, reprit Rosa, j'ai dû retarder un mariage qui m'épouvante. Depuis dix ans, en pensant à toi... j'ai espéré.

L'Espagnole hésita... Coignard eut peur d'avoir compris.

— J'ai espéré que les hasards de la guerre... Elle s'arrêta encore.

— Ne t'étonne pas, dit-elle. J'ai vécu

pour toi et avec toi depuis le jour où nous nous sommes quittés à l'île des Cygnes. J'ai vécu depuis ce temps. J'ai pensé, j'ai beaucoup pensé. Dans tous mes rêves de bonheur, rêves continuellement caressés, un fantôme s'est dressé devant moi. Je suis Espagnole, mon amour n'admet pas de résistance, et je frémis, vois-tu, mon Pierre adoré, je frémis en songeant...

— Elle s'arrêta encore. Pierre anxieux l'interrogea du regard.

— En songeant... répéta-t-elle.

— A l'obstacle...

— Elle cacha sa tête dans ses mains. Coignard pâlit.

Un pas d'homme retentit dans le corridor ; la porte de la chambre de Pierre s'ouvrit brusquement et le comte Pontis de Sainte-Hélène entra.

III

Rosa Marcen

Le comte alla droit au lit de Coignard. — Hé ! venez donc, mon cher Henri, lui dit Rosa de sa voix la plus douce ; venez donc, notre blessé a eu, depuis deux heures, une fièvre épouvantable accompagnée de délire.

— Vraiment, mon pauvre Pierre ?

A cette interpellation, Coignard étourdi par l'audacieuse présence d'esprit de l'Espagnole, resta un instant la bouche béante, attachant sur le comte des regards effarés.

— Par grâce, reprit Rosa, ne le faites pas parler. Sans Lucette, qui est accourue me prévenir, je ne sais si nous n'aurions pas eu un malheur à déplorer.

jeune femme, qui soutint avec une physionomie innocente cette espèce d'inspection.

— J'y vais, dit-il.

Et il sortit.

Il y eut entre Rosa et Pierre, à la suite de cette scène, un long silence. Coignard venait de passer cinq ans au bagne. Il avait dû, pendant tout ce temps-là, même par la simple force du contact, se familiariser avec bien des infamies. Quelque chevaleresque qu'eût été sa nature, au début de sa vie, il avait commis des crimes. Dans le fond de son âme, il y avait peut-être encore un élément de vertu, d'honnêteté, qui pouvait en faire plus tard un autre homme. Mais le mal avait presque étouffé ce sentiment. Tout à tour soldat, fugitif, chouan, forçat, Coignard avait vu la mort de si près, sous ses yeux tant d'hommes avaient péri de mort violente, sans parler des hécatombes révolutionnaires, qu'un assassin, pour lui, valait mieux qu'un voleur, et que la vie d'un homme ne méritait pas tout le bruit qu'on en faisait.

Eh bien ! malgré tout cela, Pierre, lorsque le comte fut parti, resta un instant muet en songeant à l'audace de Rosa. Il eut peur.

— Voilà une jeune fille, pensait-il, qui a vécu toujours heureuse. Sauf ce voyage en France pendant lequel elle a été mêlée à d'étranges aventures, toute son enfance a été calme. On la croit vertueuse. Elle se croit peut-être honnête. Et, pour satisfaire son amour, elle parle, presque sans hésiter, de supprimer un obstacle, un obstacle qui est un homme, son fiancé, son bienfaiteur et le mien.

(A suivre)

Amendement Malartre

M. Malartre développe un amendement tendant à ajouter : Les tissus Pongée, Corah, Tussah ou Tussor sont exemptés, ces tissus n'ayant pas de similaires en France.

LE VOTE

Le président met aux voix les chiffres de la commission : 6 fr. au tarif maximum et 4 fr. au tarif minimum, pour la première catégorie du n° 459, tissus, foulards, crêpes, tulle, pissementerie et dentelles de soie pure.

A la majorité de 275 voix contre 240 sur 515 votants, les chiffres de la commission sont adoptés.

M. Couturier prie la Chambre de ne pas adopter l'exception proposée par M. Malartre, qui réclame l'exception pour les tissus pongée, corah et tussah ou tussor.

Les Viandes Salées

M. Félix Faure dépose un rapport sur le projet concernant les droits d'entrée applicables aux viandes salées d'Amérique. Il demande l'urgence et la discussion immédiate.

M. Félix Faure donne lecture du rapport qui conclut à l'adoption du projet qui frappe d'un droit de 20 francs les 100 kilos de viande d'Amérique.

M. Le Cour opposé à ce qu'on adopte à la dernière minute un projet de loi de cette importance, il ne faut pas laisser entrer, sans aucune précaution, les viandes trichines.

M. Félix Faure, rapporteur, répond qu'on ne change rien à l'état de choses actuel; le gouvernement pourra maintenant lever le décret de prohibition, il s'agit simplement de promulguer plus tôt, un article du tarif des douanes.

M. Jourde le combat, il proteste contre ce fantôme qui s'appelle la trichine. En France, on a consommé 40 millions de kilos de viande de porc d'Amérique, et jamais on n'a constaté un cas de trichinose.

APRÈS LA SÉANCE

La séance a été fort intéressante. Le débat sur les soies a été plein d'ampleur; cependant on y a prêté peu d'attention car le vote contre l'ajournement de l'interpellation de M. Laur a produit une vive émotion.

Ce vote est dû à la coalition des boulangistes, des radicaux et des droitières; on cherchait l'occasion, depuis quelque temps, pour se débarrasser du cabinet en échec.

Les ministres se sont immédiatement réunis en conseil de cabinet et ont décidé de renouveler demain la demande de l'ajournement indéfini de l'interpellation Laur.

Le ministère posera, à ce sujet, la question de confiance.

SÉNAT

LA SÉANCE

Paris, 16 juillet.

La séance est ouverte à 2 heures 10 sous la présidence de M. Le Royer.

Rapports divers

M. Boulanger dépose un rapport sur les contributions directes. M. Cochéry dépose des rapports relatifs à l'entretien des communications télégraphiques, et l'Office du travail.

M. le général Billot, sur le projet concernant l'antenne, l'armée territoriale et la création d'un régiment d'infanterie sous-dvisionnaire.

cables entre Marseille et Oran et Marseille et Tunis.

M. Magnier demande si l'usine de la Seynès sera maintenue.

M. Jules Roche. — Parfaitement, je maintiens les déclarations que j'ai faites à la Chambre.

Les articles du projet sont ensuite adoptés.

L'ensemble du projet est voté à l'unanimité des 214 votants.

Les victimes de la « Bretagne »

Le Sénat, après les observations de M. Peyron, et sur la demande de M. Daufrès, a rejeté le crédit de 20,000 fr., pour les victimes de la goélette la Bretagne.

Le Travail des Femmes et des Enfants

Le Sénat reprend la discussion du projet de loi sur le travail des femmes et des enfants dans les manufactures.

M. Chesnelong développe un amendement tendant à établir le dimanche comme jour de repos hebdomadaire obligatoire pour les enfants au-dessous de 18 ans et pour les femmes.

M. Tolain combat cet amendement.

M. Jules Roche. — Contraire, dit qu'il est partisan du repos du dimanche, car il ne veut pas qu'on sépare les pères et mères de leurs enfants.

M. Tolain réplique.

L'amendement de M. Chesnelong est repoussé par 188 voix contre 82.

Les articles 6 à 31 sont votés sans discussion.

M. Jules Ferry demande que la loi soit seulement applicable en 1894.

Cette proposition est renvoyée à la commission.

La séance est levée à 6 heures 5 minutes.

LES EMPLOYÉS DE CHEMINS DE FER

Paris, 16 juillet.

Le ministre du commerce a reçu, ce matin, une lettre que lui ont adressée dix-huit députés de la Seine, pour lui demander de constituer une commission, choisie parmi les membres du conseil supérieur du travail, avec mandat d'étudier les conditions du travail pour les ouvriers et employés de chemins de fer.

Nous croyons savoir que M. Jules Roche, dans sa réponse, renverra purement et simplement les députés signataires de ce document, devant le ministre des travaux publics.

Le ministre du commerce estime qu'en cette occurrence, une décision du genre de celle qui lui est demandée, doit être prise ou soumise, seulement par le ministre compétent.

A la compagnie d'Orléans, les demandes de rentrée sont de plus en plus nombreuses. Dans les autres compagnies, il règne une certaine agitation; mais aucun incident n'est produit.

A la compagnie de l'Ouest, la grève est générale aux ateliers de la gare des Batignolles, et les selliers ont cessé le travail à la gare de Levallois.

Dans les autres ateliers, il manque environ un quart des ouvriers. A la gare Saint-Lazare, il ne manque que quarante employés.

Sept cents ouvriers sur deux mille environ que compte la compagnie du Nord, n'ont pas repris le travail ce matin.

A la Compagnie de l'Est, ce matin, cent vingt hommes de la gare de la Villette et cinquante de la gare de Pantin, tous appartenant au service de l'exploitation (hommes d'équipe) ne se sont pas présentés.

En revanche, sur 4,200 ouvriers environ employés aux ateliers de la compagnie, un seul n'a pas repris le travail. C'est le citoyen Paux, un des promoteurs de la grève, qui était parti à Paris, sur sa demande, depuis le 10 avril, et qui devait rentrer ce matin.

5,000 ouvriers, réunis au Trivoli-Vauxhall, ont décidé de persister dans la grève.

La Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée a fait venir, ce matin, le Laroche, de Sens, Nevers et Montargis, deux cents ouvriers qui, dès leur arrivée, apprenant qu'ils étaient appelés pour remplacer les grévistes, ont refusé tout travail.

Les prévenus sont, en outre, frappés de diverses amendes variant entre 1,000 fr. et 3,000 fr.

Dépêches Diverses

MORT DE M. VERNIER

Paris, 16 juillet.

L'amélioration constatée dans l'état de M. Vernier, contrôleur de la Compagnie du Nord, qui a été blessé lors du récent accident de la Chapelle, ne s'est pas maintenue. Pendant l'avant-dernière nuit, il avait été pris de délire, et il a succombé hier à une grave lésion de l'abdomen.

TERRIBLE INCENDIE

Niort, 16 juillet.

Un terrible drame a mis en émoi la petite ville de la Motte-Saint-Héray.

Vers deux heures du matin, un violent incendie s'est déclaré dans la maison habitée par la famille Barrot, composée du père, de la mère, du grand-père, de la grand-mère et de cinq enfants en bas âge.

La mère, réveillée par le feu, a retiré successivement, avec un courage extrême, ses cinq enfants du milieu des flammes.

Quant aux deux vieillards, il n'ont pu être sauvés, et leurs cadavres carbonisés ont été retrouvés dans les décombres fumants.

Un des enfants a succombé aux brûlures qu'il avait reçues.

Quant à la mère, elle est à l'hospice gravement malade.

Un pompier a été blessé durant le sinistre par la chute d'un gros meuble.

UN DÉRAILLEMENT

Capdenac, 16 juillet.

Le train express de Toulouse a déraillé, la nuit dernière, à deux heures, entre les gares de la Guépie et de Najac.

MM. Aboulenc, chef de la brigade des postes, et Subra, gardien du bureau, sont assez grièvement blessés.

M. Cavallié, commis de première classe, a la tête et l'épaule fortement contusionnées.

M. Cadené, commis de troisième classe, a reçu des contusions légères au bras.

La machine est sortie des rails, ainsi que les wagons, sur une longueur de quarante mètres. Les voitures ont été brisées en partie.

Le wagon-poste a le plus souffert.

Les voyageurs étaient au nombre de 120. Un certain nombre d'entre eux sont légèrement contusionnés.

Seul, le chef du service des postes est dangereusement blessé.

L'AFFAIRE DE BESSÈGES

Bessèges, 16 juillet.

Plus de 80 témoins, parmi lesquels un certain nombre de veuves et de blessés de la compagnie, ont été entendus dans la journée d'hier. Il en résulte que de nouveaux faits de détournements sont découverts chaque jour.

La situation des personnes compromises s'aggrave.

ÉTRANGER

Contre la Triple alliance

Rome, 16 juillet.

Plusieurs députés de Rome et de nombreux représentants des associations démocratiques de province assistaient hier soir à une réunion organisée au Cercle radical.

L'assemblée a procédé à l'élaboration d'un nouveau programme d'action. Il a été décidé qu'un nouveau manifeste sur la triple alliance serait adressé au peuple italien et que des comités régionaux seraient tenus, afin de provoquer des manifestations populaires.

Enfin, on organisera, au sein des associations démocratiques, un plébiscite portant sur la triple alliance et le mouvement irrédentiste.

Épouvantable accident

Bruxelles, 16 juillet.

Un drame poignant s'est déroulé hier à Ecloo. Des ouvriers travaillaient au nettoyage d'une fosse de purin quand l'un d'eux, saisi par les émanations méphitiques, tomba dans un trou. Un second ouvrier ayant voulu le secourir, disparut également.

Aux cris poussés par les malheureux, les autres ouvriers accoururent, et, malgré le danger, organisèrent les secours.

Un brave marinier avait déjà réussi à retirer une des victimes, lorsque, à demi asphyxié lui-même, il fut attiré dans la fosse.

Un quatrième sauveteur, que ses forces trahissaient, tomba dans un trou. Horrible détail : ces trois malheureux se débattaient dans le purin et cherchaient à s'accrocher l'un à l'autre pour échapper à une terrible agonie.

Après des efforts inouïs, on parvint à retirer un de ces ouvriers, mais il était aux trois quarts asphyxié et l'on désespéra de le sauver. Il en restait encore deux, que l'on ne put retirer qu'après quelques minutes, alors qu'ils étaient morts. Leurs cadavres étaient affreux à voir.

Le Choléra à Massauah Rome, 16 juillet.

Le choléra fait de nombreux ravages à Massauah, non seulement parmi les indigènes, qui sont décimés, mais parmi les Européens; plusieurs bersagliers et une dame grecque ont succombé au fléau la semaine dernière.

Quoique cette situation ait été révélée par la plupart des correspondants de journaux qui ont suivi la commission d'enquête, le gouvernement ne prend aucune mesure de précaution.

Il laisse débarquer à Naples, sans quarantaine, tous les soldats rapatriés ou convalescents qui y arrivent ou qui y ont séjourné pendant quelques jours de la compagnie Rubattino. Cette incurie est sévèrement jugée par l'opinion.

les pupilles des Touristes lyonnais, avait été organisée sur la place du Marché.

Le soir, un grand bal a terminé la fête, qui laissera chez tous ceux qui y ont pris part un souvenir excellent.

Givros. — La Fête nationale. — Au banquet organisé, le 14 juillet, à l'hôtel Nizière, une quête, qui a produit une somme de 35 fr. 35 c., a été faite au profit du Sou des écoles laïques.

Les ouvriers de la maison Mollard, réunis dans le même hôtel, en l'honneur de l'anniversaire de la prise de la Bastille, ont fait également une collecte au profit du Sou des écoles.

Le produit de cette collecte, qui est de 5 fr., a été versé entre les mains du président de la société.

L'Arbresle. — Le 14 juillet. — La fête s'est passée à l'Arbresle comme les années précédentes, sauf quelques petits incidents qui ont eu lieu à la retraite faite par la fanfare dans laquelle se trouvait le fameux tordot Dumas celui dont on s'est entretenu la semaine dernière, à chaque coin de rue se trouvait une foule de monde pour voir passer la retraite, mais ce même temps elle haït le tordot en question, arrivée sur la place où la retraite a pris fin, toutes les personnes se mirent à crier : « La retraite des lardots ! »

La fanfare finira par comprendre que le tordot Dumas est un être géant pour elle et se décidera à s'en passer, car voilà quelques jours, les démissions tombent drues comme la grêle, de 40 sociétaires que la société comptait, il ne s'en trouve plus que 16 à l'heure actuelle.

LOIRE

Saint-Etienne. — Rixe. — Un individu connu sous le nom d'Antoine, a été trouvé hier soir, rue Ferdinand, une grave blessure à la tête.

Interrogé, il a déclaré qu'il s'était battu avec sa maîtresse de garni, Mme Evergeon.

Puis, comme le genre de Mme Evergeon était intervenu, une nouvelle rixe avait eu lieu, au cours de laquelle il avait reçu une blessure à la tête qui l'avait mis dans l'impossibilité de continuer sa route.

Antoine a été transporté à l'hôpital.

Roanne. — Folie furieuse. — Hier soir, vers 11 heures, le jeune Claude Narinard, âgé de 20 ans, se trouvant depuis 8 jours à Roanne, chez un de ses oncles qui habite rue de Paris, 104, a été pris d'un accès de folie furieuse, et pousait des cris épouvantables. Il a fallu l'aide de plusieurs voisins et de trois agents de police pour le conduire à l'hospice, où il a été admis d'urgence.

Il y a deux mois que Varinard était sorti d'une maison de santé de Lyon.

Certificat d'études primaires. — Hier ont eu lieu, pour le canton de Roanne, sous la présidence de M. Lelou, inspecteur primaire, les épreuves pour le certificat d'études primaires des jeunes filles des écoles laïques et de quelques congréganistes.

Sur 67 élèves présentées, 59 ont été admises.

C'est de l'école laïque de la place Saint-Etienne, dirigée par Mme Sotly, que sont sorties les élèves qui ont obtenu le plus de points : 1^{re} Mme Rabaste; 2^{me} Mme Janin; 3^{me} Mme Gamet.

La deuxième, Mme Roure, appartient à l'école laïque dirigée par Mme Viala, rue Marengo.

Rive-de-Gier. — Foire de la Madeleine. — Nous rappelons que cette année la vogue du pré de la Madeleine aura lieu dimanche 19 courant, et la foire le mercredi suivant.

Conseil municipal. — Le conseil municipal se réunira en séance publique, mardi 21 courant, à 7 heures du soir.

Grand-Croix. — Fête scolaire. — A la fête scolaire du 21 juin, organisée au profit de l'œuvre du Sou des écoles laïques, a produit la somme de 4,027 fr., bénéfice net.

Saint-Chamond. — Récompenses honorifiques. — Ont obtenu de M. le ministre du commerce des médailles d'argent : M. Coisier, de la maison Alamagny et Oriol ; M. Jules Voëva et Claude Voiturier, ouvriers aux forges et aciéries.

Des médailles de bronze : MM. Georges Bonnaud, J. Charleux, de la maison Imbert frères; M. Pierre-Philippe, de la maison Brun et C^{ie}; MM. J.-B. Cort, André Duculty, Benoit Jallon, Pierre Paçaly, ouvriers à la compagnie des hauts fourneaux, forges et aciéries; M. Marie Gauthier, chez MM. Oriol et Alamagny.

Fête baladoire. — Dimanche et lundi 19 et 20 juillet, fête annuelle du quartier Valette.

Ouverture du bal à 4 heures du soir, jeux et divertissements divers.

ISÈRE

Vienne. — Fusion. — Nous apprenons avec plaisir que deux importantes sociétés de notre ville, l'Union Viennoise et les Touristes Viennois sont à la veille de fusionner, sous le nom de « Union de la Jeunesse Viennoise ».

Ces deux sociétés que l'on a pu voir réunies déjà à l'occasion de la fête nationale, formeraient ainsi deux sections, l'une de gymnastique, l'autre de tir, qui, de la sorte, se complèteraient et s'amélioreraient.

Une fanfare, dont les principaux éléments sont déjà acquis, rehausserait les fêtes et les sorties de la nouvelle société.

Le magnifique local que l'Union Viennoise possède boulevard de la République, deviendrait le point de concentration de toutes les fêtes, concerts ou bals que la jeunesse de la ville voudrait organiser.

Nous aimons à croire que cette heureuse combinaison aboutira; notre ville est par trop désolée au point de vue des distractions et des réjouissances pour que tous les gens désintéressés n'applaudissent et n'encouragent cette tentative qui intéresse tout le monde.

SAOÛNE-ET-LOIRE

Mâcon. — Les sables de la manifestation. — Mâcon a été privé hier soir, jeudi, du concert bi-hédonnaire que donne chaque jeudi et dimanche, la musique du 134^e.

Pourquoi? Si la patriotique et républicaine population mâconnaise a manifesté si vivement, mardi soir, à qui la faute? A M. Magnan, qui a refusé de jouer la Marseillaise et a inséré dans le programme d'un jour de fête nationale des morceaux de musique allemande.

La faute en est à lui seul, et en manifestant mardi soir, le public mâconnais s'adressait au chef et non à l'armée ni à la musique qu'elle estime et respecte.

L'autorité militaire doit faire son devoir et agir sagement, et espérons que dimanche prochain nous aurons le plaisir de voir continuer nos concerts.

Accident. — Hier matin, vers 10 heures, une voiture appartenant à M. Bruno, qui descendait la rue Josephine, a heurté violemment un sieur Lacharme, de Crèches, et lui a fait de fortes contusions et enfoncé une côte.

Le blessé a reçu les soins du docteur Baude et a pu ensuite être reconduit à son domicile.

Tournus. — La caisse d'épargne. — Cette affaire prend des proportions de plus en plus grandes. Au fur et à mesure que l'on examine la comptabilité et les livres, le

montent des détournements va toujours s'accroissant.

Les sommes détournées jusqu'à présent s'élevaient à 242,000 francs pour la caisse d'épargne de Tournus, et à près de 100,000 pour la caisse de Mâcon.

Certains détournements remontent à 1885. Avant-hier, le parquet de Mâcon s'est rendu à Tournus, et accompagné de M. Bessard, maire, a saisi chez Bretin différents papiers.

Récompense. — Un diplôme d'honneur vient d'être décerné par M. le ministre de l'intérieur à M. Vernezet, tambour de la compagnie des pompiers de Chalon, en récompense de son dévouement et de la longue durée de ses services.

INCENDIE A ROANNE

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

Roanne, 16 juillet.

Un incendie considérable s'est déclaré aujourd'hui, à sept heures du soir, dans le dépôt de la droguerie de M. Griffon, route nationale.

Les pompiers sont sur les lieux. Les habitants des maisons voisines, effrayés par les flammes, déménagent à la hâte leur mobilier.

NOS ÉCHOS

Dimanche prochain, M. le maire de Lyon, à l'occasion du concours de tir, offrira un dîner de 150 couverts auquel seront invités les hauts fonctionnaires civils et militaires, les présidents ou délégués des sociétés de tir qui seront à Lyon à ce moment et les organisateurs du concours national de tir.

Ce banquet, qui aura lieu à l'Hôtel de ville à 6 heures du soir, sera suivi d'une grande réception ouverte.

Mérite agricole. — Voici les noms des personnes auxquelles a été décernée la croix de chevalier du Mérite agricole : M. Deville, professeur départemental d'agriculture.

M. Vicard, chef de bureau à la préfecture du Rhône.

M. Lhuzeur Marc, horticulteur à Ecullay.

M. Petit Antoine, vétérinaire, inspecteur du service de la boucherie à Lyon.

M. Delic Antoine, rosieriste à Monplaisir.

M. Libour Léon, propriétaire viticulteur à Blacé (Rhône).

Voici les résultats, pour la ville de Lyon, de l'examen du certificat d'études primaires en 1891.

Sur 1703 candidats présentés, il y a eu 1152 admissions, dont 555 garçons et 597 filles.

Comme on le voit ces chiffres sont excellents.

Nouvelles militaires : M. Cochon, capitaine d'artillerie à la direction de Lyon, est classé au 35^e d'artillerie; M. Jaillard, capitaine au 10^e d'artillerie, est nommé à un emploi de son grade à la direction de Lyon. M. Bousson, pharmacien-major à l'hôpital Desgenettes, est affecté à l'hôpital Villemanay; M. Aïx, officier d'administration, à l'hôpital Desgenettes, est désigné pour l'Algérie; M. Samson, officier d'administration des hôpitaux de la division d'Alger, est nommé à l'hôpital Desgenettes.

Les concours publics des élèves du Conservatoire auront lieu, à l'Hôtel de Ville.

Mardi 21 juillet, à 9 heures : Instruments à vent (cuivre); à 2 heures : piano élémentaire, harpe, violoncelle, violon élémentaire.

Mercredi 22 juillet, à 9 heures : Instruments à vent (bois); à 2 heures : clavier.

Au théâtre des Célestins : Jeudi 23 juillet, à 1 heure 1/2 : violon; à 3 heures 1/2, chant; vendredi, 24 juillet, à 2 heures, piano; samedi 25 juillet, à 1 heure 1/2, déclamation; à 3 heures 1/2, opéra.

Les fontaines lumineuses : A l'occasion du séjour à Lyon de M. Barbey, ministre de la marine, les fontaines lumineuses ont fonctionné hier soir.

Un assez grand nombre de curieux ont stationné sur la place de la République pendant une partie de la soirée.

M. BARBEY A LYON

M. Barbey, ministre de la marine, a fait hier matin, à neuf heures, son entrée solennelle à Lyon, escorté par tous les personnages officiels et recevant des troupes de la garnison, échelonnées sur son passage, les honneurs prévus par le décret de Messidor.

La Matinée. — La matinée a été assez ferme, coupée de fortes averses qui ont empêché les curieux de se porter en masse sur le parcours du cortège et refroidi certainement les manifestations que la venue d'un membre du gouvernement à l'habitude de provoquer.

A partir de huit heures, les places des Terreaux, Bellecour, Perrache, les rues de la République et Victor-Hugo sont déjà occupées par la troupe; les fantassins des 96^e, 98^e, 99^e, 121^e, 157^e et 158^e d'infanterie forment la haie; les cavaliers des 3^e hussards, 5^e et 8^e cuirassiers sont massés sur les places.

A huit heures et demie, arrivent successivement, escortés par les gardes municipaux à cheval, MM. Rivaud, préfet; Gaillon, maire; Rognieux, Quivoigne, Debolo, Lavigne, adjoints; les secrétaires du conseil municipal; MM. Gravier et Bouvagnet, secrétaires généraux; les conseillers de préfecture; Lasserre, chef de cabinet du préfet.

Ces messieurs descendent à la gare de Perrache, dans une salle d'attente transformée en salon d'honneur, tendu d'une superbe brocartelle or sur fond cuivré, drapée à l'italienne à baldaquins rouges et décoré de plantes et d'arbustes verts.

La se trouvent déjà MM. le général Berge, gouverneur militaire de Lyon, et

ses officiers d'ordonnance; Fourcade, premier président; Fochier, procureur général; Chenevière, procureur de la République; Rebatel, président du conseil général; Nolot, conseiller général; Charles, recteur de l'Académie de Lyon; général Raynal de Tissonnière; colonel Godefroy, chef d'état-major; lieutenant-colonel de Gavaret, commissaire du gouvernement près le conseil de guerre; Jouffray, colonel de gendarmerie; Auboucau, inspecteur principal de la Compagnie P.-L.-M.; colonel Gastrie, directeur de l'Armement; Perret, intendant militaire; Véry, sous-directeur de l'Ecole de santé, etc.

Arrivée du ministre

A 9 heures, le train entre en gare. M. Barbey descend d'un modeste wagon de 1^{re} classe qu'il occupait avec ses deux aides-de-camp MM. Gouillet, capitaine d'infanterie de marine, et Mallet, lieutenant de vaisseau.

Très distingué le ministre de la marine : de taille moyenne, les cheveux et la courbe barbée entièrement blancs, teint coloré, yeux vifs, allure franche.

Accusé d'être un homme, M. Barbey, après avoir serré la main aux personnes présentes, ne fait que traverser le salon d'honneur et monte aussitôt en voiture. Les autres personnes s'empilent dans les landaus de la préfecture et de la municipalité.

A ce moment, la musique du 121^e régiment d'infanterie, placée sur le côté ouest de la gare, joue l'hymne national, le canon tonne, les clairons et tambours sonnent et battent aux champs, et deux escadrons du 8^e cuirassiers, placés sous les ordres du général Cahous présentent les armes.

ETAT-CIVIL DE LYON

INHUMATIONS
Premier arrondissement. — Vermaz Francklin, empl. de commerce, 55 ans, rue Rivet, 9, f. 6 h. s.
Deuxième arrondissement. — Morel Jean, boulanger, 21 ans, Morgue, f. 8 h. s.

ETAT-CIVIL DE LYON

INHUMATIONS
Premier arrondissement. — Vermaz Francklin, empl. de commerce, 55 ans, rue Rivet, 9, f. 6 h. s.
Deuxième arrondissement. — Morel Jean, boulanger, 21 ans, Morgue, f. 8 h. s.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: CLÔTURE D'HIER, VALEURS, PREMIER COURS D'AUJOURD'HUI, DERNIER COURS D'AUJOURD'HUI. Includes various stock and bond prices.

APRÈS BOURSE

Table listing market prices for various commodities like Douanes, Rio Tinto, Alpines, etc.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Beufs. — Aménés, 2,064; vendus, 1,763; poids moyen, 345; 1^{re} qualité, 170; 2^e qualité, 150; 3^e qualité, 138. — Prix extrêmes, de 136 à 178.

BIÈRE MOUSSELINE

Advertisement for Vermorel & Co. Pressoirs, featuring an image of a press and text about their products and services.

Études de Me PONDEVAUX, avoué à Lyon, rue Neuve, 7, et de Me LOUVIER, notaire à Lyon, quai de la Pêcheurie, 14.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Sur folle enchère, contre M. Emile VALLETE d'Anvers (Belgique), en la Chambre des Adjudications des Notaires de Lyon, sise avenue de l'Archevêché, 2, et par le ministère de Me LOUVIER, notaire à Lyon.

MANUFACTURE de Papier à Cigarettes et de Papier à Lettres

Dont le Siège et les Bureaux sont à Lyon, 18, Place Bellecour, 18.

ADJUDICATION

Au Mercredi 29 juillet 1891, à 1 heure du soir. Mise à Prix : 200,000 fr.

Outre les marchandises. L'adjudication aura lieu même sur une seule enchère (consignation pour enchérir : 50,000 fr.)

S'adresser, pour les renseignements, à Me PONDEVAUX, avoué à Lyon, rue Neuve, 7; à Me CUILLETON, avoué à Lyon, place des Terreaux, 2, et à Me LOUVIER, notaire à Lyon, quai de la Pêcheurie, 14, dépositaire du cahier des charges.

ACCOCHEUSE

Mme Veuve YVERNAT, Rue du Vieil-Remorsé, 3, angle de la rue du Doyné et de la rue des Prêtres (Saint-Georges).

VENTE aux Enchères Publiques

En la chambre des adjudications des notaires de Lyon, sise avenue de l'Archevêché, 2. Par le ministère de Me Louvier, notaire à Lyon.

NOUVEAUTÉS & Confections

Situé à Lyon, rue Victor-Hugo, 1. Dénommé (Aux Tilleuls).

MISE A PRIX : 2.000 FR.

Outre les marchandises. Pour plus amples renseignements, s'adresser : 1^o à Me Mauvernay, avoué, administrateur de la succession du sieur Hierro, 22 à Me Louvier, notaire à Lyon, quai de la Pêcheurie, 14, dépositaire du cahier des charges.

Large advertisement for 'COURSES D'ANES' (Donkey Races) at the Hippodrome de Sainte-Luce. Includes program details, prize lists, and contact information for M. Girard and Agence Fournier.

Advertisement for 'GRAINS' and 'FARINES' from Grainetiers-Meuniers-Boulangers. Features a logo and text emphasizing quality and service.

Advertisement for 'BAINS DE LA RUE CONSTANTINE, 20, LYON' by Louis Réverdy, Ex-Pédicure des Bains de la rue Grêlée.

Advertisement for 'VIGNES AMÉRICAINES' (American Vines) for sale by L'Utile, 71, cours Lafayette.

Advertisement for 'LOTÉRIE ARTISTIQUE' (Artistic Lottery) by Jules Garnier, featuring a 'Tirage Prochain' (Next Drawing) of 1 franc per ticket.

Advertisement for 'ACCOCHEUSE' (Mme Veuve Yvernat) located at Rue du Vieil-Remorsé, 3.

Advertisement for 'VICTOR DUPRÉ' at 69, Rue Tronchet, Lyon, offering furniture and repairs.

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 17 Juillet (23)
LA MAISON DU BARBIER
PAR LUDOVIC JOHANNE
— Oui, dit Mme de Savignac, Landrin est en effet un Castillon, dont la présence auprès de mon fils lui rappelle constamment le pays natal.

de l'hôtelier de Gascogne, le maître de poste le reconnut et le salua profondément.
Le jeune homme pénétra dans le bureau des voyageurs.
L'hôtesse, une petite femme grasselette, coiffée en bandeaux plats et portant, depuis le poignet jusqu'au coude, comme les commis du greffe, des manches de lustrine noire, griffonnait des annotations et des chiffres sur un gros registre tout maculé de taches d'encre.

— Non, une seule.
— Une seule?
— Oui.
— Deux personnes ne se sont pas présentées ensemble, et dans la matinée! Nicole, surprise de cette insistance, affirma de nouveau avoir reçu un visiteur, un vieillard de haute mine et de grand air, respectueux et froid, dont la conversation lui avait causé une impression de malaise.

— Non, une seule.
— Une seule?
— Oui.
— Deux personnes ne se sont pas présentées ensemble, et dans la matinée! Nicole, surprise de cette insistance, affirma de nouveau avoir reçu un visiteur, un vieillard de haute mine et de grand air, respectueux et froid, dont la conversation lui avait causé une impression de malaise.

— Non, une seule.
— Une seule?
— Oui.
— Deux personnes ne se sont pas présentées ensemble, et dans la matinée! Nicole, surprise de cette insistance, affirma de nouveau avoir reçu un visiteur, un vieillard de haute mine et de grand air, respectueux et froid, dont la conversation lui avait causé une impression de malaise.